

# Information

## sur la grippe H1N1



Octobre 2009

## Contexte et directives provisoires pour les programmes de garde d'enfants

*Les directives suivantes reposent sur les meilleures preuves scientifiques dont nous disposons et sont sujettes à des révisions et des changements au fur et à mesure que de nouvelles données font surface. Pour connaître les renseignements les plus actualisés, consultez le [www.manitoba.ca/flu](http://www.manitoba.ca/flu)*

### Introduction

Ce document a été préparé par Santé et Vie saine Manitoba afin de fournir des directives aux fournisseurs de services de garde d'enfants sur la prévention et la prise en charge de la maladie pseudogrippale se rapportant à la grippe H1N1.

### 1. Influenza

L'influenza, ou grippe, est une maladie respiratoire aiguë causée par une infection virale. Elle peut entraîner divers symptômes, notamment la fièvre, la toux, un mal de gorge, des douleurs et de la fatigue. Les personnes atteintes de la grippe guérissent généralement sans soins médicaux.

La grippe se propage facilement d'une personne à une autre quand le virus est libéré par la toux ou les éternuements d'une personne infectée et qu'il pénètre dans le nez ou la gorge d'une autre personne. Le virus peut également survivre sur une surface dure pendant quelques heures et être transmis aux mains de quelqu'un puis à son système respiratoire si la personne se touche la bouche ou le nez. Les personnes atteintes de la grippe sont généralement contagieuses une journée avant l'apparition des symptômes et leur contagion atteint son maximum pendant les premiers trois à cinq jours de la maladie. Les enfants et les personnes dont le système immunitaire est affaibli peuvent être contagieux plus longtemps. Toutes les personnes qui contractent la grippe ne présentent pas de symptômes, mais elles peuvent malgré tout transmettre la maladie aux autres, surtout si elles toussent ou éternuent.

### 2. Grippe H1N1

La grippe H1N1 est une nouvelle souche du virus de l'influenza. Il s'agit d'une maladie respiratoire qui provoque des symptômes semblables à ceux de la grippe saisonnière. La grippe à virus H1N1 semble se propager de la même façon que les autres souches de la grippe. Des cas de grippe H1N1 ont été rapportés partout dans le monde, y compris au Canada. C'est pour cette raison qu'on y réfère comme une pandémie.

Pendant la première vague de la grippe H1N1 au Manitoba, certaines personnes ont présenté des symptômes très graves; ces cas représentent toutefois encore une petite proportion des personnes atteintes de la grippe au Manitoba. La majorité des Manitobains qui sont tombés malades n'ont pas eu besoin d'hospitalisation ni de soins médicaux particuliers.

### 3. Symptômes de la grippe

La grippe H1N1 est une affection respiratoire qui cause des symptômes semblables à ceux de la grippe saisonnière. Les symptômes de la grippe comprennent presque toujours l'apparition soudaine d'une fièvre et d'une toux et, parfois, un mal de gorge, des douleurs musculaires, des douleurs articulaires ou de la fatigue. Les enfants peuvent également avoir des maux d'estomac, des vomissements ou la diarrhée, mais ces symptômes sont moins fréquents chez les adultes. Les personnes âgées, les jeunes enfants et les gens dont le système immunitaire est affaibli peuvent ne pas avoir de fièvre. La majorité des Manitobains atteints de la grippe guérissent généralement sans soins médicaux.

### 4. Prévention de l'infection

La grippe pandémique à virus H1N1 semble se transmettre de la même manière que les autres souches de la grippe. Tout le personnel et tous les enfants doivent adopter des mesures régulières pour prévenir la propagation de l'infection :

- **Hygiène des mains**

Les employés et les enfants doivent se laver les mains régulièrement au savon et à l'eau, surtout après avoir toussé ou éternué. En l'absence de savon et d'eau, un désinfectant pour les mains peut représenter une alternative acceptable si les mains ne sont pas visiblement souillées. Les jeunes enfants peuvent avoir besoin d'aide pour se laver les mains.

- **Étiquette respiratoire**

Les employés et les enfants doivent apprendre la manière correcte de tousser et d'éternuer dans leur manche, au creux du coude ou dans un mouchoir de papier.

- **Nettoyage**

On recommande le nettoyage au moins deux fois par jour des surfaces qui sont souvent touchées. Aucun désinfectant spécial ni aucune mesure particulière de manipulation des déchets ne sont nécessaires pour la grippe; les produits de nettoyage domestiques ou offerts dans le commerce suffisent et les déchets doivent être manipulés selon les normes usuelles. Tous les lavabos des salles de bain et les éviers de cuisine doivent être bien approvisionnés en fournitures pour le lavage des mains en tout temps (savon et papier essuie-tout).

REMARQUE : On ne recommande pas aux personnes en bonne santé de porter un masque pour accomplir leurs activités quotidiennes, y compris pour aller travailler ou s'occuper d'enfants.

### 5. Éducation

- Offrir aux parents, aux tuteurs et au personnel de l'information sur la grippe pandémique H1N1, sur les symptômes à surveiller et sur les protocoles à suivre quant au renvoi d'un enfant ou d'un employé malade chez lui.
- Renseigner les employés et les enfants quant aux bonnes pratiques d'hygiène, incluant le lavage correct des mains et l'étiquette respiratoire.
- Placer dans les endroits accessibles au public des affiches sur l'étiquette respiratoire et le lavage des mains qui conviennent à l'âge des personnes auxquelles elles sont destinées.

### 6. Symptômes de la grippe chez les enfants ou les employés

Les personnes qui présentent des symptômes de la grippe doivent être renvoyées chez elles dès qu'il est sûr et pratique de le faire.

Dans la mesure du possible, les enfants présentant des symptômes de la grippe qui attendent qu'on vienne les chercher devraient être gardés dans une pièce à l'écart des autres et adéquatement supervisés jusqu'au moment de quitter les lieux. Une bonne hygiène des mains et des pratiques respiratoires appropriées sont recommandées.

## 7. Rapports aux autorités de la santé publique

Les programmes de garde d'enfants doivent rapporter les situations d'absentéisme anormalement élevé au personnel infirmier de leur bureau communautaire de la santé publique. On trouvera la liste des bureaux de la santé publique au <http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.html>

**html**

(en anglais seulement)

## 8. Conséquences psychosociales

Certaines personnes peuvent avoir des réactions de peur et d'anxiété face à la grippe pandémique H1N1. Pour aider ces personnes à composer avec la situation, les organismes sont encouragés à faire appel à divers intervenants (personnel, membres de la famille, bénévoles) pour planifier la pandémie, fournir des occasions de communication régulières, s'assurer que les lignes directrices de santé publique sont diffusées et appuyées et offrir des renseignements sur l'accès aux services de soutien disponibles (lignes téléphoniques, programmes d'aide aux employés, équipe d'entraide, etc.).

## 9. Fermeture d'établissements de garde d'enfants

À l'heure actuelle, aucune raison de santé publique ne justifie la fermeture des établissements de garde d'enfants. Les responsables de la santé évaluent la situation de manière régulière, afin de déterminer quelles sont les interventions de santé publique qui protègent le mieux la santé des Manitobains.

Toute décision d'ordonner la fermeture d'un établissement de garde d'enfants serait le fruit d'un examen attentif de la situation du moment précis, et tiendrait compte de la propagation et de la gravité du virus au Manitoba, ainsi que des recommandations de l'Agence de la santé publique du Canada et d'autres instances. Si le risque pour la santé publique était considéré suffisant pour justifier

la fermeture des établissements de garde d'enfants, les directives proviendraient de Services à la famille et Logement Manitoba, et seraient le résultat d'une consultation avec l'administrateur provincial en chef de la santé publique ou le conseiller médical régional de la santé.

## 10. Pour en savoir plus

Pour plus de renseignements sur la grippe pandémique H1N1, consultez le [www.gov.mb.ca/flu/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/flu/index.fr.html).

Pour toute information sur les programmes de garde d'enfants au Manitoba, consultez le <https://direct.gov.mb.ca/cdhtml/html/internet/fr/index.fr.html>.

Pour obtenir des renseignements sur la manière de soigner une personne atteinte de la grippe, consultez le feuillet de renseignements *Autosoins en cas de grippe* ou communiquez avec **Health Links-Info Santé** au **788-8200** ou au **1-888-315-9257** (sans frais).